

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2013

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal des 4 et 29 mars 2013

Secrétaires de séance : respectivement Alexandre FAURET et Jean-Marie GROLLEAU

Observations : néant

1) Compte rendu des commissions

a. Bâtiments

La commission s'est réunie le 23 mars, compte rendu joint.

- Salle des fêtes - Local dans l'entrée derrière le bar à l'usage des associations des randonneurs et retraités : prévoir l'isolation et peinture + aménagements étagères adaptées aux 2 associations utilisatrices. Pose de plaques induction sur le bar de l'entrée (commandées par un disjoncteur à l'intérieur du local fermé à clés). Accord du conseil.
- Mairie : Chauffage 1^{er} étage : pose d'une commande manuelle
- Travaux au presbytère et derrière l'église : les ouvertures de la partie Ouest de l'église et les volets de la partie du conseil paroissial ont été repeints.

Mr MARY présente les travaux nécessaires pour assainir le mur des fonds baptismaux : abattage d'un vieux préau qui ne sert plus et réfection du mur extérieur de l'église donnant derrière la fresque murale. Accord du conseil avec respect de l'architecture existante (pierres apparentes, chaux, joints, etc...)

Il serait intéressant, rappelle Mr MERCERON, d'établir un plan des travaux tout en intégrant un passage piétonnier pour les randonnées ou bien espace pique-nique. Mr MARY lui rappelle que les propriétés privées sur lesquelles déboucherait le passage ne sont pas disponibles pour l'instant.

- Pose de stores intérieurs à la mairie côté Sud-Est : accord du conseil (devis environ 500 €).
- Charpente de la salle de gym : rapport de SOCOTEC confirmant l'absence d'amiante. A priori pas de travaux de renforcement de charpente seulement quelques reprises de traverses métalliques.
- Cage-Piège à pigeons installé au clocher : 3 piégés pour l'instant. Affaire à suivre.

b. Jeunesse

- La commission scolaire s'est réunie le 12 mars – compte rendu joint. Mme MERCERON présente le budget détaillé de la cantine avec des prix unitaires de certains aliments (viande, haricots verts en conserve, poissons, poulets bio découpés) qui ont augmenté. Voir auprès des fournisseurs la raison de ces augmentations. Le prix de revient d'un repas est de 4,29 €.
- Conseil des jeunes :
 - o le projet de la ruelle avance et 4 propriétaires riverains ont signé la convention pour sa rénovation (Mr et Mlle COUDREAU – Mr EMAURE – Mr GELINEAU). Mmes JAULIN et Mr NOIRAUDEAU (qui est d'accord pour participer aux travaux voire même donner des matériaux) ne l'ont pas

- retournée. Quelques bénévoles sont d'accord pour participer aux travaux avec les jeunes. La vente des bulbes rapporte 480 € net.
- Fontaine du vieux pont à terminer (joints et sol)

c. Voirie

La commission s'est réunie le 6 avril.

Propositions de la commission sur les investissements 2013 :

- Camion multi bennes : établir un cahier des charges : moins de 50.000 km, 3,5 t maxi. Avec ou sans reprise de l'ancien.

- chemin au Plessis : 2 devis ont été demandés 23.647 € pour l'un et 12.860 € pour l'autre. Les 2 devis ne sont pas comparables puisque les prix unitaires ne sont pas calculés de la même façon (ml ou m²). Il faudra donc établir un cahier des charges à envoyer aux 2 entreprises.

Mr CANTET, principal utilisateur du chemin de la Moinie, prévoit de faire de l'enrobé sur sa partie privée et prendra à sa charge une partie du chemin communal qui dessert le village.

- Chemin d'accès au Pressou : devis d'enrobé pour 7884 € pour TPF et 6742 € pour Baudouin : accord du conseil pour le moins disant. Attention à respecter la voie d'accès au niveau du parking. Prévenir Mr ROBIN à ce sujet.

- Demande de Mr MERCERON Eric (60 m) de busage du fossé le long de la route dans le village de la Croix Verte à sa charge et réalisé par lui-même. Accord du conseil.

- Demande de Mr RETAILLEAU, le Bas Chausserais, pour curage de fossé le long de sa propriété. Accord du conseil.

- Empierrement des chemins : devis JOSELON pour location d'un camion avec chauffeur pour 390 €/jour. Voir le prix demandé l'année dernière. Mr RENAUDET doit demander un autre devis sans chauffeur et faire un comparatif pour 1500 t à livrer ou à prendre à la carrière par nos soins.

- Tronçonneuse thermique pour scier le goudron, ciment... : valeur d'une neuve : 1200 € neuve ou 850 € d'occasion. Mr JOSELON propose un matériel d'occasion pour 550 € HT avec 4 disques neufs. Accord du conseil mais voir avant le matériel proposé.

- Demande de Mr PATE pour achat du chemin communal qui dessert sa maison située à la Pomérie. Mr RENAUDET présente le plan et demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de Mr PATE.

Résultat du vote à main levée : 2 abstentions (Mrs MERCERON et BOUSSARD).

Accord du conseil à condition que la famille PROUX, bénéficiaire d'un droit de passage devant la maison, soit d'accord. Une enquête publique préalable à la vente sera réalisée. Le prix de vente du m² sera le même que pour le chemin à la Marchetière cédé aux riverains (soit : 0,30 €/m²).

- Concours des villes et villages fleuris : invitation par la Région et le CNFPT à une journée d'information le 29 avril à CHAURAY avec Michel CHARRON. Tous les conseillers intéressés sont invités à participer. Se faire inscrire à la mairie.

- Rond-point rue du commerce : budget voté de 15.000 €. Des devis ont été demandés pour environ 10.000 €. La commission proposerait plutôt l'ensemble du rond-point en enrobé y

compris les pourtours. Revoir les fournisseurs et demander un autre devis comprenant ces nouveaux travaux (faire un cahier des charges) et dans la limite du budget alloué ;

- Football Club : la randonnée moto aura lieu le 18 mai après la remise en état des chemins. Etablir les états des lieux en conséquence. Le conseil donne son accord pour la prise en charge des frais de location du groupe électrogène et de toilettes sèches (idem stock car). A charge pour l'association de s'occuper du transport et du nettoyage des sanisettes.

- Rue du Presbytère : problèmes eaux usées à voir avec la communauté de communes et déjections canines.

d. Vie associative

Compte rendu de la commission du 28 mars joint.

- Programme du 14 juillet : pas de changement par rapport à l'année dernière. Proposition d'animations 650 €. Voir également auprès de Mr MORIN Pascal.

- Location de la salle après les sépultures : le maire propose la gratuité suite à des remarques formulées auprès de lui. Après avoir délibéré, le conseil décide à la majorité, de maintenir le tarif minimum, soit 56 € correspondant à la location de la salle de réunion n°1.

Résultat du vote à main levée :

2 voix pour la gratuité (Mrs RENAUDET et CHATAIGNER)
2 abstentions (Mme TURPAULT et Mr BOUSSARD)

- TTC : prochaine réunion avec les responsables d'ateliers le 9 avril.

e. Informations diverses du maire

- Mesures de réparation citoyenne : l'accueil d'un jeune qui devait avoir lieu est annulé pour des raisons familiales.

- Location du logement n°1 sis 6, route de Parthenay par Mr PIERRE Marcel à compter du 1^{er} mai en remplacement de Mme MORICET, entrée à la résidence St Joseph.

- Contravention reçue à la mairie pour stationnement gênant au Havre, d'un véhicule dont la plaque d'immatriculation correspond à celle du tracteur de la commune ! (il s'agissait d'une 205 blanche) : un courrier recommandé a été envoyé au Tribunal informant qu'il s'agit d'une usurpation de plaques d'immatriculation. Affaire à suivre.

- Courrier de l'UCA nous informant du changement de certains membres du bureau (Mr METAIS restant toujours à la présidence).

- Depuis quelques semaines des animaux morts dans la campagne (bovins) n'étaient pas enlevés par leurs propriétaires. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a dû intervenir et les propriétaires ont fait enlever les carcasses. Ce n'est pas la première fois que les voisins se plaignent du comportement de ces personnes à l'égard des animaux qui sont maltraités. Peut-être faudra-t-il prévenir la SPA.

- Rond-point RN 149/RD 177 : le bureau d'études n'obtient aucune réponse de la DIRCO sur l'avant projet. Le maire a fait part de cet état de fait au Préfet. Sans suite pour l'instant.

- Le jardin sis Route de Val'Héry appartenant à Mlle MENARD fait l'objet d'une demande de CU pour construction d'une maison. Cette demande a été transmise par un notaire. Le maire rappelle que ce jardin a été classé en emplacement réservé du PLU et la commune bénéficiera donc d'un droit de préemption lors d'un éventuel projet de vente.

- Conseil d'école : dans le cadre d'une « opération plus de maîtres que de classes » engagée par l'Etat, il est nécessaire d'acheter des tables et une armoire supplémentaires. Le conseil accepte.

- Intercommunalité : réunion de tous les conseillers intéressés le 2 mai à 19 h 00 à la mairie : 2 sujets importants seront abordés :

- la future communauté d'agglomération. Lors du prochain conseil municipal, nous devrons délibérer sur les statuts et la gouvernance, notamment.
 - le SCOT (et c'est le pays qui en a la maîtrise)
- le site ne sera pas mis à jour du 17 avril au 12 mai en l'absence de Mr MERCERON.

- Enfin, le maire souhaite revenir sur un dysfonctionnement du groupe de travail « environnement - déchets » par rapport au conseil municipal. En effet, certaines initiatives sont prises sans l'accord du conseil municipal (rendez-vous avec le SVL pris par une personne extérieure au conseil sans l'accord préalable du maire).

Mr FAURET précise qu'il s'agissait là d'une simple demande d'informations (sur les poules) et qu'il ne pensait pas mal faire et s'excuse si la procédure n'a pas été la bonne.

Mr MERCERON ajoute que les activités du groupe de travail ont toujours été retransmises dans les comptes rendus qui sont distribués ensuite au conseil suivant. Aucune décision n'a été prise.

Mr le maire explique que des mails, pouvant aller jusqu'à des insultes, circulent sur des conseillers municipaux émanant de membres du groupe de travail qui est sous la responsabilité de Alexandre Fauret.

De plus, certains sujets à l'ordre du jour du groupe de travail sont abordés alors qu'ils concernent d'autres commissions (voirie ou bâtiments).

Mr MERCERON pense que le travail intense du groupe a permis la réalisation de nombreux projets, tels que « terre saine », ou bien l'aménagement à l'arrière de l'église : le projet « terre saine » s'il n'avait pas été lancé par le groupe de travail aurait-il existé ?

Mr le maire ne conteste pas la qualité du travail du groupe mais rappelle qu'un conseiller municipal peut évidemment prendre l'initiative d'interroger le SVL mais pas une personne extérieure au conseil, non élue.

Mr FAURET prend acte et apprécie de pouvoir parler autour de la table de ce problème de dysfonctionnement qui ne se reproduira pas.

Tous s'accordant à dire qu'il n'y a pas là matière à créer la polémique et que cet incident n'est pas grave et clos.

f. Groupe de travail environnement – déchets

Monsieur FAURET présente le compte rendu de la dernière réunion du 25 mars.

- CET d'Amailloux : les nuisances semblent reprendre : le maire informe qu'il a eu un appel du responsable de la SITA suite à un mail adressé par l'association des Bois d'Amailloux à la suite de constatations d'odeurs nauséabondes aux alentours du site.

Le maire souhaite insister sur le fait qu'on lui reproche beaucoup de choses au sujet du site, mais qu'il n'est pas responsable de l'emplacement du centre d'enfouissement. Il était d'ailleurs contre. Le siège de l'association est à Amailloux, il convient donc d'interpeler aussi le maire de la commune siège.

Autres sujets abordés :

- Nombre et emplacements des points de collecte des ordures ménagères dans le centre bourg,
- aménagement derrière l'église.

2) Fixation du prix de vente des parcelles dans le lotissement du Pinier 3^{ème} tranche

Il s'agit du prix de vente des 15 premières parcelles (1^{ère} tranche du Pinier 3).

Le maire donne connaissance au conseil des prix pratiqués aux alentours et informe que le prix de revient des parcelles du Pinier 3 calculé par le cabinet d'études chargé des travaux de voirie est de 35 € y compris le prix d'achat des terrains et propose de voter.

Résultat du vote à mainlevée :

27 € TTC : 13 voix

30 € TTC : 6 voix

3) Délibération de principe sur le projet éolien de Juwi

Suite à la présentation par la société Juwi EnR du projet éolien en développement depuis 2010, des différentes études réalisées et leurs résultats, le Conseil Municipal, après délibération donne son accord, à l'unanimité, pour un projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Chiché par la société Juwi EnR. »

Par ailleurs, la convention pour les chemins ruraux, étudiée par Jean BOULY a été retournée à la société JUWI avec quelques demandes de modifications : la société JUWI accepte la totalité de nos demandes de modifications et/ou précisions. Le maire pourra donc signer ladite convention.

Mr BOULY intervient par rapport à la société JUWI et pense que ce serait le bon moment pour les solliciter sur l'énergie renouvelable, qui est présente depuis plusieurs siècles avec, notamment, de nombreux moulins à vent sur notre commune. Une proposition de partenariat pour la construction ou la réhabilitation d'un local d'exposition dans lequel des expositions liées aux énergies renouvelables pourraient être présentées. Ce local serait aussi utilisé par les associations dans un but culturel pour, par exemple, exposer le patrimoine, l'activité, etc.... Mr le maire approuve l'idée et invite Jean à participer à la prochaine rencontre avec les responsables JUWI qui aura lieu à la mairie le 16 avril.

4) Familles Rurales : aides financières pour halte garderie et activités danse

Le compte de résultat de la halte garderie pour l'année 2012, transmis après la réunion du conseil municipal du 29 mars, présente un excédent de 6000 €. L'activité danse présente quant à elle un déficit de 4000 €.

Le maire propose de rencontrer la présidente de l'association pour avoir plus d'explications sur l'emploi de la subvention allouée en 2012 qui était de 18.000 €. Mme MERCERON précise qu'il s'agit, en fait, de remboursement de la CAF versée tardivement et qui correspondent à des charges liées au fonctionnement 2011.

5) Demande de participation de la commune pour extension réseau électrique rue des jardins

Un certificat d'urbanisme a été demandé par un propriétaire de terrains situés rue des jardins. L'extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter les parcelles objet

de la demande, représentant une participation pour la commune de 682,92 €. Accord du conseil (pris sur l'enveloppe de 2000 €/an accordé par SEOLIS).

6) Projet de bornes électriques par SEOLIS

Suite à une rencontre avec les responsables chez SEOLIS, 2 bornes électriques pourront être installées à Chiché : l'une sur le parking covoiturage et une autre dans le bourg. Participation de la commune à hauteur de 180 € par an avec une carte gratuite de recharge pour la commune. Le conseil est d'accord sur le principe mais voir exactement les emplacements.

7) Ouverture de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire, le conseil ouvre le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2013. Le maire est chargé de nommer Mr MINOZA sur ce poste (acquis sans examen par son ancienneté dans le grade d'adjoint technique 2^e classe).

8) Questions diverses

- Demande d'installation d'un cirque pour une journée pendant la première quinzaine de mai. Accord du conseil mais après le 8 mai en raison du tournoi de foot sur le terrain. Tarif d'emplacement : 45 €/séance.
- Assemblée générale de Chiché s'Ouvre le 18 avril.
- Prochaines réunions du conseil les 6 mai, 10 juin et 8 juillet.
- Chiens errants à la Motte, la rue du Presbytère, le parvis de l'église : contacter les propriétaires, s'ils sont connus.
- Restauration de la mare de la Priaudière en collaboration avec les services du Pays Bocage Branché, les habitants du village sont d'accord pour participer et Mr BOULY sera porteur du projet. A ce sujet, il soumet une convention à signer par le maire qui prévoit de nettoyer, restaurer et l'élargissement de la mare du village.

Information de Mme TURPAULT : le calvaire du petit chausserais est-il communal, car la croix menace de tomber. A vérifier sur le cadastre.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.

A l'exception de :

qui a (ont) déclaré :

LE MAIRE

LES ADJOINTS

LES CONSEILLERS